

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) pour la réalisation des études et des travaux connexes supplémentaires sur le tracé du Néobus

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre du Plan de Déplacement de l'Agglomération Nouméenne, les communes du Grand Nouméa et la province Sud se sont engagées dans une série d'actions visant à améliorer les conditions de déplacement sur l'agglomération. L'une des actions phares est le projet de Transport en Commun en Site Propre, Néobus, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) qui a confié un mandat d'exécution à la SECAL.

Deux conventions ont été signées par la Ville et le SMTU :

- une convention de financement pour le renforcement du réseau d'eaux pluviales de l'avenue BONAPARTE pour un montant de 187.425.000 F/CFP TTC,
- une convention de financement pour la réalisation d'études et de travaux connexes pour un montant de 728.874.419 F/CFP TTC.

Lors des travaux d'aménagement des voiries Néobus, des travaux complémentaires à la charge de la Ville sont apparus nécessaires pour améliorer la qualité des aménagements et la pérennité des réseaux. Ils concernent :

- la réparation et la pose de grilles de protection des lanternes à LED installées sur le tracé du Néobus avec une participation de la Ville de 21.710.168 F/CFP,
- la pose de conduites d'eaux usées sur la rue E. UNGER entre les rues PASTEUR et PALLU DE LA BARRIERE avec une participation de la Ville de 3.896.357 F/CFP,
- la pose de fourreaux d'éclairage le long de la rue E. UNGER au niveau de la montagne coupée en prévision du remplacement du réseau d'éclairage de la V.D.O. prévu fin 2019-début 2020 avec une participation de la Ville de 3.208.732 F/CFP,
- la pose de résine hydroway dans les espaces verts de la place des cocotiers, de part et d'autre de la voie Néobus avec une participation de la Ville de 8.600.532 F/CFP,
- le remplacement et le raccordement de la conduite d'eau potable rue E. UNGER entre les rues CALMETTE et PASTEUR avec une participation de la Ville de 11.928.764 F/CFP,
- le maillage et le raccordement des conduites d'eau potable au niveau de la montagne coupée avec une participation de la Ville de 26.635.359 F/CFP.

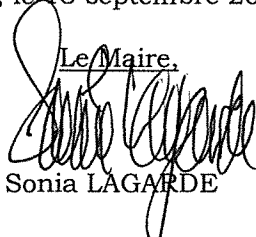
Par ailleurs, le SMTU participe aux travaux de réfection de la chaussée de la rue Sainte-Cécile dégradée par l'accroissement du trafic lié à la modification du plan de circulation de la Vallée du Tir nécessaire pour le passage du Néobus. Ces travaux étant réalisés par la Ville, le SMTU participe à hauteur de 4.000.000 F/CFP.

Le montant des études, travaux, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions des prix à la charge de la Ville est estimé à 71.979.912 F/CFP/TTC.

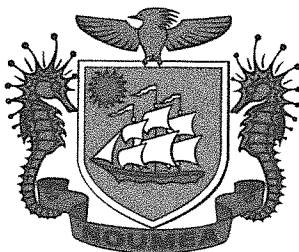
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer une convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa pour la réalisation des études et des travaux connexes supplémentaires sur le tracé du Néobus.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire.

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Janine BAJON	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Angélo PITO
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Dina REY
	Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe CHEVILLON	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	32	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de votants	:	40	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
(8 procurations)			M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
<u>SORTIE DE :</u>			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
- Mme Françoise SUVE			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
- M. Marc ZEISEL			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

autorisant la signature d'une convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) pour la réalisation des études et des travaux connexes supplémentaires sur le tracé du Néobus

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/116 du 26 février 2019 relative au budget annexe primitif 2019 de la distribution d'eau potable de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/118 du 26 février 2019 relative au budget annexe primitif 2019 pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/172 du 18 septembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité, de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer une convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) pour la réalisation des études et des travaux connexes sur le tracé du Néobus.

ARTICLE 2 /

La participation financière de la Ville porte sur :

- la réparation et la pose de grilles de protection des lanternes à LED installées sur le tracé du Néobus ;
- la pose de conduites d'eaux usées sur la rue E. UNGER entre les rues PASTEUR et PALLU DE LA BARRIERE ;
- la pose de fourreaux d'éclairage le long de la rue E. UNGER au niveau de la montagne coupée en prévision du remplacement du réseau d'éclairage de la V.D.O. prévu fin 2019-début 2020 ;
- la pose de résine hydroway dans les espaces verts de la place des cocotiers, de part et d'autre de la voie Néobus;
- le remplacement et le raccordement de la conduite d'eau potable rue E. UNGER entre les rues CALMETTE et PASTEUR ;
- le maillage et le raccordement des conduites d'eau potable au niveau de la montagne coupée.

ARTICLE 3 /

La convention visée à l'article 1^{er} a pour objet de fixer la participation financière de la Ville de Nouméa à 71.979.912 F/CFP TTC, imputable aux budgets 2019 et 2020 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au SMTU.

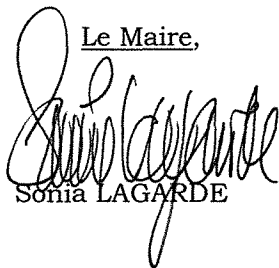
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 OCT. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 24 OCT. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
S.M.T.U.	- 1

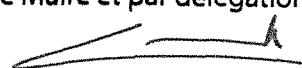
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 OCT. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 29 OCT. 2019
~~et publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE